



SAMUL- 1131-2020

### Note Verbale

L'Ambassade Représentation Permanente du Royaume du Maroc auprès des Institutions des Nations Unies basées à Rome, présente ses compliments au Programme Alimentaire Mondial (PAM) et à l'honneur d'attirer son attention sur certaines données figurant dans la dernière version du « WFP Algeria country Brief. May 2020 » qui renvoie vers la publication sur "WFP Algeria - COVID-19 Household Impact Survey - Preliminary results".

Le Maroc rejette le chiffre erroné de 152788 « bénéficiaires » de l'aide du PAM dans les camps de Tindouf en Algérie mentionné dans le document « WFP Algeria country Brief. May 2020 », et rappelle la mise au point du HCR dans son communiqué du 28 septembre 2018, confirmant explicitement que les chiffres officiels pour la planification de l'aide humanitaire pour les camps de Tindouf en Algérie demeurent inchangés : 90 000 personnes, et que ces estimations seront maintenues jusqu'à ce que l'exercice d'un enregistrement en bonne et due forme soit conduit.

**Le Maroc est très étonné que le PAM, fervent défenseur de l'enregistrement des populations auxquelles il octroie l'aide, en particulier à travers l'utilisation des données biométriques dans toutes ses opérations, est en train de s'éloigner de ce prérequis humanitaire, pour ce qui est des camps de Tindouf en Algérie »**

Dans ces publications, le PAM:

- utilise le chiffre 152 788 pour exprimer à la fois le nombre **de bénéficiaires** et le nombre **de rations distribuées** en conséquence des répercussions socio-économiques de la COVID19. A ce propos, le Royaume du Maroc se demande s'il s'agit d'une confusion ou si le PAM a procédé à l'augmentation du nombre de bénéficiaires **en l'absence d'un enregistrement en bonne et due forme de la population dans les camps de Tindouf en Algérie, conformément au droit international et aux résolutions du Conseil de sécurité depuis 2011 sur le différend régional sur le Sahara marocain.**
- précise que les données ont été collectées avec le soutien de la CISP qui est une organisation partielle dans le différent sur le Sahara marocain, et donc toute contribution de sa part ne peut refléter la réalité et ne peut qu'être instrumentalisée en faveur des soi disant « leaders » des campements;
- cite le soi-disant croissant rouge sahraoui qui n'est reconnu ni par le Comité International de la Croix Rouge (CICR), ni par aucune agence onusienne autre que le PAM comme partenaire ; ignorant l'accord tripartite officiel de partenariat : PAM- HCR, croissant rouge algérien ;
- Se réfère à l'évaluation décentralisée 2018, et passe sous silence que cette même évaluation atteste de i) la non fiabilité des données, les défaillances de la surveillance et notamment le fait que l'équipe de l'évaluation souligne dans sa recommandation 3.5 « le PAM doit améliorer sa capacité de gestion de l'information aussi bien au niveau de Tindouf que celui d'Alger : un système centralisé de recueil d'informations auquel l'ensemble du personnel aurait accès est nécessaire ainsi qu'une stratégie plus efficace pour la diffusion d'informations au personnel,

**afin de contribuer efficacement à la situation nutritionnelle des camps ; les décisions doivent reposer sur des données approfondies, tangibles et prouvées ».**

Le Royaume du Maroc tient également à exprimer son objection au langage « Tindouf camps leadership » ; « croissant rouge sahraouis », entérinant ainsi des « structures » d'une entité non reconnue par l'ONU, dont l'actuel et éternel soi-disant « président » incriminé par le rapporte de l'OLAF sur le détournement de l'aide humanitaire destinée aux camps de Tindouf en Algérie, continue de faire l'objet d'accusation de détournement de l'aide y compris durant la pandémie du COVID-19.

Vu ce qui précède, et compte tenu des multiples requêtes adressées précédemment par cette Mission à ce sujet, le Royaume du Maroc constate avec regret la non réaction du PAM qui ne veille pas au respect par les auteurs des publications ayant trait aux camps de Tindouf en Algérie, des procédures relatives aux normes en matière d'éthique, permettant que les documents, évaluations, enquêtes soient conformes aux valeurs fondamentales d'impartialité et neutralité et respectant le langage onusien, ainsi que les normes de déontologie les plus strictes, s'assurant qu'il n'y ait aucune implication sous aucune forme découlant de conflits d'intérêts, impactant négativement l'intégrité et la crédibilité du programme, telle que le recours à l'ONG partielle « CISP » pour la collecte de données.

A cet effet, le Royaume du Maroc réitère ses requêtes légitimes quant à :

- l'impartialité du PAM et son alignement sur les déclarations du SG des Nations Unies ; et du HCR appelant à retenir le nombre de 90.000 bénéficiaires pour l'évaluation des besoins alimentaires jusqu'à la conduite d'un recensement par le HCR ;
- S'en tenir au langage onusien dans la rédaction des PSP Algérie, concernant le différend sur le Sahara marocain;
- Respecter l'accord de partenariat tripartite PAM-HCR- croissant rouge algérien comme unique cadre juridique et opérationnel dans les campements de Tindouf ;
- S'assurer de l'impartialité des partenaires et du personnel vu la sensibilité extrême de la question et le parti pris prouvé de certains d'entre eux.

**Le Royaume du Maroc qui reste fortement attaché à l'amélioration de la situation humanitaire des populations de Tindouf, et qui réitère ses préoccupations relatives au langage partial et aux données biaisées contenus dans les publications du programme du PAM en Algérie, reste confiant sur la capacité de l'Organisation de prendre les mesures adéquates conformément à son mandat au profit de l'intégrité de ce programme.**

L'Ambassade Représentation Permanente du Royaume du Maroc saisit cette occasion pour renouveler au Programme Alimentaire Mondial l'expression de sa haute considération.

Rome, le 6 juillet 2020

**Programme Alimentaire Mondiale (PAM)**  
**-Rome-**